Legislative
Assembly
of Ontario

Assemblée
législative
de l'Ontario

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

CHILD AND YOUTH MENTAL HEALTH AGENCIES

(Section 3.04, 2008 Annual Report of the Auditor General of Ontario)

2nd Session, 39th Parliament
59 Elizabeth II

Library and Archives Canada Cataloguing in Publication Data

Ontario. Legislative Assembly. Standing Committee on Public Accounts
Child and youth mental health agencies (Section 3.04, 2008 Annual report of the Auditor General of Ontario)

Text in English and French on inverted pages.
Title on added t.p.: Organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes (Rapport annuel 2008 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.04).
Also available on the Internet.
ISBN 978-1-4435-1732-4

1. Child mental health services—Ontario—Evaluation. 2. Youth—Mental health services—Ontario—Evaluation. 3. Ontario. Ministry of Children and Youth Services. I. Title. II. Title: Organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes (Rapport annuel 2008 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.04)

RJ502.C2 O56 2009 362.2083'09713 C2009-964069-4E

Legislative
Assembly
of Ontario

Assemblée
législative
de l'Ontario

The Honourable Steve Peters, MPP
Speaker of the Legislative Assembly

Sir,

Your Standing Committee on Public Accounts has the honour to present its Report and commends it to the House.

Norman W. Sterling, MPP
Chair

Queen's Park
March 2010

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

MEMBERSHIP LIST

2nd Session, 39th Parliament

NORMAN W. STERLING
Chair

PETER SHURMAN
Vice-Chair

AILEEN CARROLL

FRANCE GÉLINAS

JERRY J. OUELLETTE

DAVID RAMSAY

LIZ SANDALS

MARIA VAN BOMMEL

DAVID ZIMMER

Katch Koch
Clerk of the Committee

Susan Viets
Research Officer

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS

LIST OF CHANGES TO COMMITTEE MEMBERSHIP

LAURA ALBANESE was replaced by DAVID RAMSAY on September 15, 2009.

ERNIE HARDEMAN was replaced by TED ARNOTT on September 15, 2009.

TED ARNOTT was replaced by PETER SHURMAN on February 24, 2010.

PHIL MCNEELY was replaced by AILEEN CARROLL on March 9, 2010.

CONTENTS

INTRODUCTION

In April 2009 the Standing Committee on Public Accounts held public hearings on the Auditor General's audit report on Child and Youth Mental Health Agencies (section 3.04 of the Auditor's *2008 Annual Report*). Senior officials from the Ministry of Children and Youth Services (Ministry) and the four Child and Youth Mental Health agencies that were audited appeared before the Committee.* The Committee endorses the Auditor's findings and recommendations. These are summarized in this Committee report which presents the Committee's findings, views, and recommendations. The Committee requests that the Ministry provide the Committee Clerk with a written response to each of the Committee's recommendations within 120 calendar days of the tabling of the report with the Speaker of the Legislative Assembly, unless otherwise specified in a recommendation.

Acknowledgments

The Standing Committee on Public Accounts extends its appreciation to officials from the Ministry, the four service provider agencies and the Children's Mental Health Ontario association for their attendance at the hearings. The Committee also acknowledges the assistance provided during the hearings and report writing deliberations by the Office of the Auditor General, the Clerk of the Committee, and staff in the Legislative Research Service.

OVERVIEW

In his *2008 Annual Report* the Auditor General cited an estimate that only one in six children and youth with a mental health disorder receives some form of mental health service. In 2006, the Ministry had published a new Child and Youth Mental Health (CYMH) policy framework, "A Shared Responsibility," to implement changes in the system over a ten-year period. According to the Auditor, it is not yet clear whether the Ministry or agencies that are transfer payment recipients will take the initiative and be accountable for timely implementation.

The Auditor listed a number of CYMH areas requiring improvement, including the need for better waiting list information, case management standards, and quantitative output and qualitative outcome measures. He noted funding constraints faced by agencies but said that notwithstanding these constraints, agencies need to be more vigilant to ensure that they can demonstrate value for money spent.

The Auditor noted that the Ministry spent approximately $502 million in 2007-08 under its CYMH Program. The 40 largest of the Ministry's 440 transfer payment recipients received about half of the total $434 million in transfer payments. The Ministry also directly operates two child and youth mental health facilities.

---

* For a transcript of the proceedings, see Committee *Hansard*, April 29, 2009.

The Auditor highlighted research suggesting that 15% to 21% of Canadian children and youth are affected by a mental health disorder requiring intervention. Disorders appear to be increasing in frequency and severity. Suicide, for example, is the second leading cause of death among 10- to 19-year-olds in Ontario and the rate is rising.

Objective of the Auditor's Audit

The audit objective was to assess whether selected CYMH agencies had adequate policies and procedures for ensuring that:

- children requiring mental health services receive the appropriate care in a timely manner in accordance with legislative and other program requirements; and
- funding provided by the Ministry is spent prudently with due regard for economy and efficiency.

The audit focused on the following four CYMH agencies:

- Hincks-Dellcrest Treatment Centre in Toronto;
- Associated Youth Services of Peel;
- Kinark Child and Family Services (serves York and Durham regions and Simcoe, Peterborough, and Northumberland counties, and also operates a secure-treatment facility in Oakville that accepts referrals of youth from across Ontario); and
- Youth Services Bureau of Ottawa.

The four agencies accounted for approximately $42 million in ministry funding, which is approximately 10% of the total CYMH program funding provided to all CYMH transfer payment recipients.

Issues Raised in the Audit and Before the Committee

Significant issues were raised by the audit and before the Committee. The Committee attaches particular importance to those issues discussed below.

Service System Development

CYMH Services Not Mandated

The Auditor noted that children's mental health services had not been developed in an orderly and uniform fashion, partly due to the lack of a legislated mandate, and described the resultant system as a patchwork of services. Service provision is determined largely by the historical amount and allocation of ministry funding rather than by need and accordingly there is not a core set of mandated services. According to Children's Mental Health Ontario, the system falls far short of

meeting the service demand and each year falls further behind. The Hincks-Dellcrest Centre said that its outpatient department shrinks each year because of staff cuts related to funding issues. The Ministry stated that any decision to mandate CYMH services would be a government decision.

Policy Framework

The creation of the 2006 "A Shared Responsibility" policy framework by the Ministry recognized the need by all partners for a consistent, province-wide approach for defining and measuring mental health services for children and youth in the province. The policy framework describes in detail how the services should be delivered. It has four core goals:

- a collaborative child and youth mental health sector;
- timely access to a flexible continuum of programs;
- provision of quality and effective services for all levels of need; and
- a sector that is accountable and well managed.

The Ministry said that there are already clear benefits from the framework. One is the ability to define a mental health service under CYMH services; another is the ability to assess community level conditions. The Ministry developed the framework in consultation with the agencies. Children's Mental Health Ontario played a leadership role. The Ministry anticipates a continuation of this type of collaborative relationship with both the Ministry and many of its transfer payment agencies sharing accountability for moving forward with the framework.

Mapping Exercise

The Ministry is conducting a mapping exercise to determine the range of required CYMH services in communities and to ensure that allocated resources are used to fulfill the mandate of the Ministry's policy framework. Mapping will provide the Ministry and agencies with information on the types of programs and services currently available, including who receives what services and where.

The Ministry will use this mapping data to examine such issues as gaps and duplications in services and to develop a plan for moving forward. Taking the information from the mapping process, the Ministry will develop a profile of the province as well as by region and community. Then the Ministry will meet with agencies and other community representatives to determine whether the mapping picture of a particular community – compared with the policy framework's goal – is adequate. If not, the Ministry will determine what can be done over the short or long term, given resource restrictions that may exist. The Ministry believes that this exercise will facilitate a more disciplined approach for service delivery and funding.

The exercise began during the summer of 2008. It involves a point-in-time mapping of services and supports (based on the policy framework) against twelve mental health functions for over 370 agencies across the province. These agencies

described over 1,500 programs and services. For each program or service, the Ministry now has the following information:

- the type of child or youth being served;
- the level of need;
- how long children and youth (or families) wait for a particular service;
- how much money is associated with the program; and
- a detailed description of programs.

Of the twelve large program categories, which include emergency and crisis intervention, and family support, the two most commonly offered programs relate to assessment services and intervention/treatment services. Across the continuum of programs in the province, data indicates that 20% of programs and services are directed towards children at the lowest level of risk and 18-19%, at the highest level of risk. (There are four levels of risk.) The Ministry said that as a result of information provided by the agencies it is now able to determine what proportion of children served by an agency program would, for example, be at a high level of need, at a moderate level of need or in need of an early prevention service. The Ministry said that the agencies will often serve children with a wide variety of need levels. It also said that it now better understands the type and level of needs in relation to the availability of services in a community. It is undertaking work to determine what the appropriate distribution of services should be.

The Ministry said that the analysis of mapping information will assist in demonstrating the effective use of investments, matching service delivery to outcomes and, building an evidence base to support strategic investments. It always had information on funding and the number of children served but did not have information that described the programs and services at the level of detail provided by mapping. The Ministry will also engage with regional and local CYMH service providers to develop a shared understanding of what data from the mapping exercise reveals about the CYMH sector, as it has evolved over the last 30 years.

In addition to agency information, both the Ministry of Education and the Ministry of Health and Long-Term Care provided data on CYMH services that they deliver. The Ministry of Children and Youth Services funds seventeen outpatient programs housed in hospitals; a small percentage may also receive money through Local Health Integration Networks (LHINs). The Ministry of Health and Long-Term Care is responsible for addiction services for children and youth and also has a number of in-patient beds for children and youth in the mental health area.

The Youth Services Bureau of Ottawa said that the mapping exercise will be a good tool for system planning. The Ottawa organization involved staff teams in the exercise. This provided an opportunity for reflection on such factors as the strengths of its programs. The organization warned, however, that scrutinizing

resources is useful but said "there's only so far that you can go with the resources that you do have."

The Ministry said that it is also implementing a CYMH data and information strategy that will guide the collection, analysis and use of a variety of information. The purpose is to support effective and coherent policy, program and resource decisions for all in the sector. The strategy includes, for example, collaboration with the Mental Health Commission of Canada to conduct an updated prevalence study on mental health issues experienced by children and youth in Ontario.

Committee Recommendations

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

1. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on when the Ministry's mapping exercise will be completed. The Ministry should also provide the Committee with information currently available on the adequacy and equity of service provision on a community-by-community basis.**

2. **Given the Auditor General's observation that Ontario currently has a patchwork of children and youth mental health services, which he partly linked to lack of a legislated mandate for these services, the Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on implementation of the Ministry's "A Shared Responsibility" policy framework, specifying how implementation is helping to address the patchwork of services issue. The Ministry should explain how data from the mapping exercise is assisting with implementation. The Ministry should also specify**

   - **the impact of any funding constraints on implementation of the framework;**
   - **how the Ministry will ensure an equitable level of care across the province;**
   - **how the Ministry will ensure that the funds provided for mental health services are actually spent on providing such services; and**
   - **how the Ministry will measure and report publicly on outcomes.**

Historical Versus Needs-based Funding

The Ministry said, in reference to a Committee question on funding for the Kasabonika Lake First Nation, that some CYMH funding is historical. It added that it would continue to provide the funding because it believes the need is still there. Funding recipients are required to meet service targets. If the funding is not used for contracted purposes then it must be returned to the Ministry.

The Ministry added that the CYMH sector is a young sector. The sector has grown up on a community-by-community basis. Funding has been allocated on a regional basis to encourage flexibility of service on a regional level. When the Ministry began to develop its policy framework it assessed the strengths of a community-based approach. The mapping exercise, as discussed earlier, is providing the Ministry with information on what it is currently funding compared to its policy framework. The Ministry said that over time, this will enable it to have a more disciplined approach to what services are delivered and also to know what it funds. The Ministry stated again that some of the funding is historical but that this does not mean that the funding is not being used to provide useful services.

First Nations

The Committee asked the Ministry how it differentiates between a political organization and a service organization when providing funding to First Nations CYMH service providers, specifically referring to the Nishnawbe Aski Nation (NAN). The Ministry said that when working with First Nations communities it is difficult to separate a political entity from a service entity. However, the Ministry, referring to NAN, said that it is funding a specific research project on youth resiliency but that it is not funding NAN's political arm.

Committee Recommendation

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

3. **The Ministry of Children and Youth Services shall report to the Standing Committee on Public Accounts on:**

   - **when the Ministry will be able to move towards a funding allocation model based on the delivery of specific services in each community that ensures equity, as opposed to allocating funding through a historical-based funding model; and**
   - **whether the new funding model will include accountability measures to encourage value-for-money spent.**

Service Contracts

According to the Ministry, not all CYMH service providers have a common understanding of the definition of a mental health service. The Ministry holds service providers accountable through service contracts. No agency outside government may receive Ministry funds without a service contract in place.

Service Delivery

Access to Services

According to the Auditor, referrals to CYMH services are most often made through schools, the child welfare system, families, and physicians. In 1997 the Ministry of Community and Social Services issued "Making Services Work for

People." It is a service delivery framework for children and people with developmental disabilities which specifies parameters on such issues as point of access for residential and non-residential CYMH services.

The Auditor noted, among other issues, cases where individuals were referred to a specific service provider without necessarily having full knowledge of all available services in an area. As a result, they might not have been approaching the most appropriate service provider. The Auditor recommended that agencies should work with all service providers in their area, that there be a single point of access or collaborative efforts for assessment and prioritization for residential services, and that fewer access points and a more collaborative approach be implemented for assessment and prioritization for non-residential services.

The Ministry drew attention to an initiative, the student support leadership project, which is a collaboration between schools, school boards and child and youth mental health providers. The Ministry of Children and Youth Services and the Ministry of Education jointly support designated clusters of school boards and CYMH agencies to work together, enhancing partnerships and linkages that will better meet the needs of students and families.

The Committee asked who an MPP would call to deal with the challenge of obtaining a CYMH service that is available elsewhere, but not in a particular MPP's constituency. The Ministry said the MPP should call the regional office of the Ministry. The Ministry would then ascertain such factors as need for that service in that particular community, and whether current services in the community provide the requested service, even if not so named.

Children's Mental Health Ontario has observed that the cut-off point for obtaining service is increasing. This means that each year agencies deal with more acute cases in comparison with the prior year, lacking resources to intervene earlier. Earlier intervention would help avoid crises.

According to Children's Mental Health Ontario, some children slip "under the radar." It said that British Columbia has a routine screening program in grades 4 and 7 to try to identify children in need of help.

Committee Recommendations

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

4. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on measures undertaken to address the Auditor General's recommendation that there be:**

    - **a single point of access or a collaborative placement process for all available residential services and support; and**

- **fewer access points or more collaborative efforts to assess and prioritize individual's needs and refer them to the most appropriate non-residential services and support available.**

5. **The Ministry of Children and Youth Services should assess school-based programs operating in other jurisdictions that are intended to assist children in maintaining good mental health, and should also assess any other similar programs or related studies. The Ministry should report back to the Standing Committee on Public Accounts with its assessment, specifically noting whether there are aspects of these programs or studies that are of particular relevance and use for Ontario.**

6. **The Ministry of Children and Youth Services shall report to the Standing Committee on Public Accounts on measures that it has undertaken to address the Auditor General's recommendation that the Ministry should research best practices for ensuring that schools have the knowledge to be proactive partners in helping children in need.**

Waiting Lists

The Auditor felt more comprehensive and consistent waiting list information was needed. He said that the overall average waiting time as calculated is not meaningful because submitted data are often inaccurate or incomplete. The Auditor recommended that agencies maintain waiting list information by individual, from the time of referral to an agency to the time of service provision, and that the Ministry ensure that it receives accurate waiting list information to help it better monitor and assess unmet need on a province-wide basis.

As the Auditor and the Ministry noted, the Brief Child and Family Phone Interview (BCFPI) intake tool is used by licensed agencies to collect data on current wait times, and clients who present with problems. This information is aggregated at the agency, regional and provincial level to support planning decisions. The Ministry is reviewing intake tools used by other jurisdictions to assess whether BCFPI can be improved. Agencies using the Child and Adolescent Functional Assessment Scale (CAFAS) are able to compare their client outcome data locally or across the province. The tool is supported by research and is considered to be evidence-based. The Ministry is undertaking its review of CAFAS with a goal of improving data quality, usefulness and timeliness both for agencies and ministries. The outcome of the review will include developing options for the increase in use and usability of evidence-based tools and standardized processes across the province.

In addition, the Ministry is working with other ministries through the Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES) to bring together data made anonymous from a number of health and social service databases. This will enable the Ministry to undertake better research and trends analysis and to identify policy issues. The

Ministry said that all involved are committed to identifying opportunities to reduce wait times. The information obtained through the mapping exercise will play a key role as it will help the Ministry develop a better understanding of regionally specific wait times.

Children's Mental Health Ontario said that it knows that there are unacceptably long wait times and unacceptably long wait lists in this sector. It said that agencies have been dealing with this reality for 12-15 years, during a period when funding increases have not kept up with growth in demand or with inflation and growing costs.

Waiting List Triage

The Kinark Child and Family Services said that wait list triaging is a matching process involving an examination of BCFPI data, the type of problem and the array of services available. Those with less severe problems may receive less intensive services. For example, the organisation would hold a large group program – a parenting program in an auditorium – for those with less severe problems or intensive individual work for those with more severe problems. The organisation keeps detailed wait time information for every client.

The Hincks-Dellcrest Centre explained that under its triage process, if someone comes in with an urgent need, that person may receive service faster than others. The organization's representative said "the flaw there is that you've got to have a crisis to get service, it seems." Others on the wait list will receive some contact, perhaps minimal. The representative described it as a "churning list" and said "the list is still a problem."

Children's Mental Health Ontario noted that there is no wait time strategy for the children's mental health system. There are no targets. The organization said that academic research indicates that the average wait time in the system far exceeds what clinicians would set as targets, had they been asked to do so.

The Ministry is not proposing to set wait time targets, partially, it said, because it needs to conduct research and gather evidence to ensure that it has good data on wait times. The mapping exercise will provide information on regional variation in wait times. The Ministry will also examine the potential of benchmarking those wait times and will review best practices. It wants to determine how to measure, monitor and reduce wait times before considering establishing targets.

Committee Recommendation

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

7. **The Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on wait times for children and youth mental health services that includes the following information:**

- **data obtained from the mapping exercise on regional variations in wait times;**
- **steps taken by the Ministry to investigate agencies' concerns that children and youth need to be in crisis to receive service;**
- **measures undertaken by the Ministry to deal with communities that have significantly higher wait times for services;**
- **and measures undertaken by the Ministry to ensure timely access to appropriate services.**

Case Management

The Auditor discussed entry and exit procedures at residential and non-residential facilities and noted that the Ministry specifies more procedural requirements for residential facilities than non-residential ones. The Auditor reviewed sample cases for both and found that in some instances non-residential facilities did not comply with their own internal policies. He recommended that all agencies should develop case management standards for their non-residential programs and develop an internal quality-assessment or peer-review process to help ensure that case management standards are being met.

The Ministry noted that assessing cases can be complex and said that most agencies have multi-disciplinary teams. Intake screening is conducted through the BCFPI. The decision is then taken whether the case is referred to a social worker, psychologist or psychiatrist.

The Committee asked whether staffing was adjusted at residential facilities in cases where not all beds were filled. The Youth Services Bureau of Ottawa said that staffing is adjusted for volume of occupancy. Over the course of the three years that the Bureau's short stay residential crisis unit has been in operation, the occupancy has progressively increased (as have the number of calls to the crisis line, as well as visits by the mobile team). The Bureau described it as a preventative service designed to avoid involvement of the child protection system or the youth justice system, which it said was far more intrusive and expensive. The program is regional and the crisis line, which functions 24-hours, is a backup for nine agencies in the region that lack round the clock capacity. The residence is also available to them.

Evidence-Based Service Delivery

The Auditor's review of programs at the agencies noted that while some programs delivered were evidence-based practices, many others were not.

The main performance measures are:

- quantitative: program output measures such as the number of clients served and the number of direct service hours provided; and

- qualitative: outcome measures that evaluate changes in a client's condition as a result of the service provided.

The Auditor said that the introduction of the Child and Adolescent Functional Assessment Scale (CAFAS), a tool to assess the degree of impairment in children and to evaluate treatment outcomes, is an important component of measuring outcomes and implementing evidence-based service delivery. He noted that two agencies have the capacity to analyze their own CAFAS data and to prepare reports on results achieved by their various programs and services. He recommended that agencies, in consultation with the Ministry, should use evidence-based practices to make the best use of funding, that they should report more meaningful and consistent information about the quantity of services they provide, and that they should develop meaningful qualitative benchmarks.

The Ministry said that agencies licensed to use BCFPI and CAFAS are able to compare their own service data and outcomes with other service providers in their region. The ability of agencies to compare their client and outcome data locally or across the province is a key factor in support of informed practice. As is the case with BCFPI, the Ministry said that it is undertaking a review of assessment tools in other provinces to see whether CAFAS can be improved. The goal is to improve data quality, usefulness and timeliness for both agencies and the ministries. The outcome of the review will include developing options for increase in use and usability of evidence-based tools and a standardized process across the province.

Children's Mental Health Ontario said that there is a commitment in the sector to move to an evidence-based practices system but described this as a complicated and intensive process that requires staff time that is not currently available. The Youth Services Bureau of Ottawa signed a research partnership agreement with the University of Ottawa. The Bureau wants to leverage the relationship to help focus on evidence-based practices and program evaluation.

Children's Mental Health Ontario noted the Auditor General's assessment that agency analysis of CAFAS and BCFPI data is a best practice but said that resources do not currently exist for many agencies to conduct this type of analysis. It said that agencies have collectively tried to manage an accreditation program that establishes consistency in service delivery and holds agencies to account for those accreditation standards. However, it noted that fewer than 100 agencies participate in the accreditation program. It also said that BCFPI and CAFAS are also only used in some agencies and that other agencies do not have consistent screening or outcomes measurement tools.

The Ministry pointed out that while CAFAS and BCFPI are only used in 120 agencies, they represent a large percentage of service delivery in the province. It said that CAFAS, in particular, yields effectiveness data. For those agencies not using CAFAS, the Ministry looks at inputs and outputs from a service data perspective. The Ministry says that it expects agency boards to work with senior

staff regarding continuous quality improvement. The Ministry notes, however, that it has not yet systemized this for all contract agencies.

Agencies, under the Ministry's contracting process, are required to report quantitative service data to the Ministry. It funds agencies according to this data. Children's Mental Health Ontario said that agencies report quarterly on their output but cited the Auditor's observation that everyone is counted the same way regardless of the extent and type of service received. The organization described the resultant data as primitive. It said that the sector is a long way from having consistent outcomes data across the system.

The Ministry noted the difference between outputs and outcomes. It said there is some measure of outcomes through CAFAS, though noted difficulties in measuring this owing to such factors as diversity in presenting symptoms and intervention. The Ministry funds the Children's Hospital of Eastern Ontario to help provide expertise on what interventions and clinical practices work versus those that do not. The Ministry said this should lead to outcomes. It said it does not disagree with Children's Mental Health Ontario that "we're a long way from having good, robust outcome data, but we're all committed to getting there."

The Ministry said that it must not just benchmark issues such as wait times, but also issues such as levels of client risk and need, quality of programs and services delivered, and success rates for interventions. The improvement level associated with different programs is collected through CAFAS. However, until the benchmarking exercise is conducted, it will not be possible to identify reasonable goals for improvement.

Committee Recommendation

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

8. **The Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on evidence-based service delivery that includes information on the following:**

    - **the results of the Ministry's review of intake and assessment tools used by other jurisdictions and what major potential improvements are under consideration for the Brief Child and Family Phone Interview (BCFPI) intake tool and the Child and Adolescent Functional Assessment Scale (CAFAS) tool;**
    - **assessment tool benchmarking undertaken by the Ministry;**
    - **plans the Ministry has to ensure that in future all agencies use standardized intake tools and standardized outcome measurement tools; and**
    - **how outcomes from agencies that do not currently use CAFAS could be systematically monitored to ensure consistency.**

Agency Management and Control

Overview

The Auditor noted that total transfer payments to child and youth mental health agencies have steadily increased over the past 10 years. However, most of the net increases resulted both from funding new direct service initiatives and from transferring activities in and out of the program. Over the same period, annual ministry funding increases for agencies' core programs, including their administrative activities, have until recently been minimal or non-existent. As noted earlier, agencies cited an inability to meet growing demand because of funding constraints.

Children's Mental Health Ontario expressed surprise at the number of transfer payment agencies funded from the budget. It could not identify 300 of the organizations receiving funding and said that large amounts of the CYMH budget are dispersed to agencies that do not collect standardized data through BCFPI and CAFAS. Children's Mental Health Ontario wonders what occurs in those agencies because it knows so little about them.

The Ministry said that it knows what it is funding in those agencies and has transfer payment accountability agreements with each one. The Ministry said that the mapping exercise will assist it in determining whether it is funding what it should be funding.

Committee Recommendation

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

9. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on measures undertaken by the Ministry to consolidate and rationalize the number of service providers.**

Purchasing Policies and Procedures

The Auditor said that most large private- and public-sector organizations require that goods and services be acquired through a competitive process that seeks to achieve the best value for money spent and promotes fair dealings and equitable relationships with vendors. Two of the four agencies he reviewed had no such policies and procedures. He recommended that agencies, in consultation with the Ministry, should establish requirements for a competitive process for major purchases of goods and services as well as clear, board approved policies for payment of discretionary expenditures such as meals and hospitality.

Acquisition of Professional Services

The Auditor discussed instances of lack of evidence regarding selection of an individual or firm by agencies for service provision from such professionals as psychiatrists, psychologists and lawyers. Some agencies lacked written agreements for this service provision and invoices often lacked sufficient detail.

The Auditor recommended that agencies provide better selection and payment documentation, create formal, written agreements for major contracts, and ensure that invoices received are sufficiently detailed.

General Expenditures and Use of Agency Credit Cards

Additionally, he recommended that in order to help ensure that all agency payments are reasonable, agencies should formally delegate authority to specific persons to approve purchases and authorize payments, obtain and keep detailed receipts, and review and approve credit-card statements more promptly.

Use of Agency Vehicles and Reimbursement for Use of Personal Vehicles

The Auditor noted issues regarding use of agency vehicles and reimbursement practices for the use of personal vehicles. He recommended that agencies should ensure that the number of vehicles that they own or lease is justified by an assessment of their transportation needs. The Auditor also recommended agencies periodically review and assess for reasonableness the usage information for owned or leased vehicles and ensure that personal vehicle use claims for business are detailed.

The Ministry reported that it has now provided all of its agencies with a set of best practice guidelines on procurement, contracting and the use of credit cards. The Ministry's expectation is that those best practices will be put in place. They incorporate the internal OPS policies with respect to reimbursement of travel, meals and hospitality costs and fleet management and the use of other road transportation. For the procurement of goods and services, including the use of credit cards and purchasing cards, the Ministry's internal policies have been adapted for use externally. Agencies are to compare their current policies against these good practices and to make adjustments accordingly.

Children's Mental Health Ontario said that the four audited agencies have addressed these issues raised by the Auditor. It further said that it found the Auditor's recommendations useful and disseminated the best practice guidelines to all of its members. The organization is working with its members to ensure that these recommendations are implemented.

Committee Recommendation

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

10. **The Ministry of Children and Youth Services report back to the Standing Committee on Public Accounts with a list of those transfer funding recipients that have and have not implemented policies recommended by the Ministry on**

    - **procurement of goods and services, including the use of credit cards and purchasing cards; and**
    - **reimbursement of travel, meals and hospitality costs and fleet management and other transportation costs.**

Agency-board Governance and Accountability

The Auditor noted that as is commonly the case with the not-for-profit sector, agencies have no memberships or broader interest groups to which they must report about operations and the prudent use of funds. The Auditor recommended that agencies should continually assess their options for strengthening board governance and accountability structures. He said, for example, agency membership could be extended to include children's advocates or individuals who represent the interests of service recipients, as is done by some Children's Aid Societies.

The Ministry said that all of the agencies have a board of directors. The government's transfer payment accountability directive requires a board of directors to be in place when the Ministry funds an agency. The Committee noted that an exception might be First Nations communities where the structure is not really conducive for not-for-profit boards. The Ministry said that it ensures that there is some capacity for oversight in those communities whether it is through the band council or other oversight bodies.

The Ministry reported that in recent years it has encouraged agencies to have a "youth voice" on their boards, though this is not a mandatory requirement. The Ministry's strategic plan includes a goal of enhanced participation and a place for clients and for children and youth in the decision-making process around services. The Youth Services Bureau of Ottawa said that it has developed a mechanism for those who have participated in the Bureau's youth engagement program (some of those most at-risk in the community) to meet with the board, attend board retreats, report to the board on a regular basis and engage the board in their activities.

Children's Mental Health Ontario does not fully agree with all of the Auditor's recommendations on governance. It said that a good number of agency board members are parents of children who have received services from agencies. A "consumer voice" exists on agency boards. However, Children's Mental Health Ontario agreed that the youth voice has not been present in many agencies until recently. It said that an increasing number of agencies are now following the example of such organizations as the Youth Services Bureau of Ottawa to engage young people in the governance of their organizations.

LIST OF COMMITTEE RECOMMENDATIONS

The Standing Committee on Public Accounts recommends that:

1. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on when the Ministry's mapping exercise will be completed. The Ministry should also provide the Committee with information currently available on the adequacy and equity of service provision on a community-by-community basis.**

2. **Given the Auditor General's observation that Ontario currently has a patchwork of children and youth mental health services, which he partly linked to lack of a legislated mandate for these services, the Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on implementation of the Ministry's "A Shared Responsibility" policy framework, specifying how implementation is helping to address the patchwork of services issue. The Ministry should explain how data from the mapping exercise is assisting with implementation. The Ministry should also specify**

   - **the impact of any funding constraints on implementation of the framework;**
   - **how the Ministry will ensure an equitable level of care across the province;**
   - **how the Ministry will ensure that the funds provided for mental health services are actually spent on providing such services; and**
   - **how the Ministry will measure and report publicly on outcomes.**

3. **The Ministry of Children and Youth Services shall report to the Standing Committee on Public Accounts on:**

   - **when the Ministry will be able to move towards a funding allocation model based on the delivery of specific services in each community that ensures equity, as opposed to allocating funding through a historical-based funding model; and**
   - **whether the new funding model will include accountability measures to encourage value-for-money spent.**

4. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on measures undertaken to address the Auditor General's recommendation that there be:**

- a single point of access or a collaborative placement process for all available residential services and support; and
- fewer access points or more collaborative efforts to assess and prioritize individual's needs and refer them to the most appropriate non-residential services and support available.

5. The Ministry of Children and Youth Services should assess school-based programs operating in other jurisdictions that are intended to assist children in maintaining good mental health, and should also assess any other similar programs or related studies. The Ministry should report back to the Standing Committee on Public Accounts with its assessment, specifically noting whether there are aspects of these programs or studies that are of particular relevance and use for Ontario.

6. The Ministry of Children and Youth Services shall report to the Standing Committee on Public Accounts on measures that it has undertaken to address the Auditor General's recommendation that the Ministry should research best practices for ensuring that schools have the knowledge to be proactive partners in helping children in need.

7. The Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on wait times for children and youth mental health services that includes the following information:

   - data obtained from the mapping exercise on regional variations in wait times;
   - steps taken by the Ministry to investigate agencies' concerns that children and youth need to be in crisis to receive service;
   - measures undertaken by the Ministry to deal with communities that have significantly higher wait times for services;
   - and measures undertaken by the Ministry to ensure timely access to appropriate services.

8. The Ministry of Children and Youth Services shall provide the Standing Committee on Public Accounts with a status report on evidence-based service delivery that includes information on the following:

   - the results of the Ministry's review of intake and assessment tools used by other jurisdictions and what major potential improvements are under consideration for the Brief Child and Family Phone Interview (BCFPI) intake tool and the Child and Adolescent Functional Assessment Scale (CAFAS) tool;

- **assessment tool benchmarking undertaken by the Ministry;**
- **plans the Ministry has to ensure that in future all agencies use standardized intake tools and standardized outcome measurement tools; and**
- **how outcomes from agencies that do not currently use CAFAS could be systematically monitored to ensure consistency.**

9. **The Ministry of Children and Youth Services shall report back to the Standing Committee on Public Accounts on measures undertaken by the Ministry to consolidate and rationalize the number of service providers.**

10. **The Ministry of Children and Youth Services report back to the Standing Committee on Public Accounts with a list of those transfer funding recipients that have and have not implemented policies recommended by the Ministry on**

    - **procurement of goods and services, including the use of credit cards and purchasing cards; and**
    - **reimbursement of travel, meals and hospitality costs and fleet management and other transportation costs.**

- **les mesures prises par le Ministère pour garantir l'accès en temps opportun aux services appropriés.**

8. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur la prestation de services fondée sur les faits qui comprend de l'information sur les éléments suivants :**

   - **les résultats de l'examen ministériel des outils d'admission et d'évaluation utilisés dans d'autres administrations, et les principales améliorations possibles envisagées pour l'outil d'admission qu'est la brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BETEF) et l'outil CAFAS, c'est-à-dire l'échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents;**
   - **la comparaison des outils d'évaluation entreprise par le Ministère;**
   - **les plans du Ministère pour faire en sorte que tous les organismes utilisent à l'avenir des outils uniformisés pour l'admission et pour mesurer les résultats;**
   - **les moyens que pourrait prendre le Ministère pour assurer un contrôle systématique de la cohérence des résultats provenant des organismes qui n'utilisent pas actuellement la CAFAS.**

9. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fait rapport au Comité permanent des comptes publics des mesures qu'il prend pour regrouper et rationaliser le nombre de fournisseurs de services.**

10. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics une liste des bénéficiaires de paiements de transfert qui ont mis en œuvre et qui n'ont pas mis en œuvre les politiques recommandées par le Ministère sur les points suivants :**

    - **l'achat de biens et services, y compris l'utilisation des cartes de crédit et des cartes d'achat;**
    - **le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'accueil, la gestion des parcs de véhicules et les autres coûts liés au transport.**

4. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les mesures prises pour donner suite à la recommandation du vérificateur général voulant qu'il y ait :**

   - **un point d'accès unique ou un processus de placement axé sur la collaboration pour l'ensemble des services et du soutien offerts en établissement;**
   - **un moins grand nombre de points d'accès ou des efforts de collaboration accrus pour évaluer les besoins des personnes, établir l'ordre de priorité et aiguiller les personnes vers les services et le soutien externes les plus appropriés parmi ceux offerts.**

5. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse doit évaluer les programmes en milieu scolaire offerts dans d'autres administrations et qui visent à aider les enfants à maintenir une bonne santé mentale; il doit également évaluer les autres programmes du même genre ou les études connexes. Le Ministère doit faire rapport au Comité permanent des comptes publics des résultats de son évaluation en indiquant quels aspects, le cas échéant, de ces programmes ou études ont une pertinence et une utilité particulières pour l'Ontario.**

6. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les mesures qu'il a prises pour donner suite à la recommandation du vérificateur général voulant que le ministère mène une recherche sur les pratiques exemplaires pour veiller à ce que les intervenants dans les écoles possèdent les connaissances leur permettant de jouer un rôle proactif dans l'assistance aux enfants ayant besoin d'aide.**

7. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur les temps d'attente relatifs aux services de santé mentale pour enfants et jeunes qui comprend les renseignements suivants :**

   - **les données procurées par le mappage sur les écarts régionaux en matière de temps d'attente;**
   - **les mesures prises par le Ministère pour faire enquête sur les préoccupations des organismes voulant qu'il soit nécessaire que les enfants et les jeunes soient en état de crise pour recevoir des services;**
   - **les mesures prises par le Ministère pour gérer le problème des collectivités où les temps d'attente sont sensiblement plus élevés pour obtenir des services;**

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit:

1. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fait rapport au Comité permanent des comptes publics de la date à laquelle il compte terminer le mappage. Le Ministère doit également transmettre au Comité l'information dont il dispose sur le caractère adéquat et l'équité de la prestation des services dans chaque collectivité.**

2. **Compte tenu de l'observation du vérificateur général voulant que l'Ontario offre actuellement un ensemble disparate de services de santé mentale pour enfants et jeunes, situation qu'il a reliée en partie au fait que ces services ne bénéficient pas d'un mandat prescrit dans la loi, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur la mise en œuvre de son cadre stratégique intitulé « Une responsabilité partagée » et précise en quoi la mise en œuvre de ce cadre contribue à remédier au problème de l'offre disparate des services. Le Ministère doit expliquer en quoi les données du mappage facilitent la mise en œuvre. Le Ministère doit également préciser les points suivants :**

   - **l'incidence des contraintes financières sur la mise en œuvre du cadre;**
   - **les moyens que compte prendre le Ministère pour garantir un niveau équitable de soins dans l'ensemble de la province;**
   - **les moyens que compte prendre le Ministère pour garantir que les fonds octroyés pour les services de santé mentale sont bel et bien consacrés à la prestation de ces services;**
   - **la façon dont le Ministère mesurera les résultats et en rendra compte publiquement.**

3. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les points suivants :**

   - **le moment où le Ministère sera en mesure d'adopter un modèle de financement fondé sur la prestation de services précis dans chaque collectivité et qui garantit ainsi l'équité, au lieu d'attribuer les fonds selon un modèle de financement historique;**
   - **la décision d'inclure ou non dans le nouveau modèle de financement des mesures de responsabilisation pour favoriser l'optimisation des ressources.**

Le Ministère a indiqué qu'il a encouragé les organismes, au cours des dernières années, à nommer un « porte-parole des jeunes » au sein de leurs conseils, mais il ne s'agit pas d'une obligation. Le plan stratégique du Ministère comprend l'objectif d'une participation accrue et une place pour les clients ainsi que pour les enfants et les jeunes dans le processus de prise de décisions touchant les services. Le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa a dit qu'il a mis au point un mécanisme à l'intention de ceux qui ont participé à son programme d'engagement des jeunes (parmi ceux qui sont le plus à risque dans la collectivité) pour rencontrer le conseil, assister aux séances de réflexion du conseil, faire rapport au conseil à intervalles réguliers et faire participer le conseil à leurs activités.

Santé mentale pour enfants Ontario ne souscrit pas à toutes les recommandations formulées par le vérificateur sur la gouvernance. L'association a indiqué que bon nombre des membres des conseils des organismes sont des parents d'enfants qui ont reçu des services des organismes. Le « point de vue des consommateurs » se fait donc entendre au sein des conseils des organismes. Toutefois, Santé mentale pour enfants Ontario convient que le point de vue des jeunes, jusqu'à tout récemment, était absent dans de nombreux organismes. L'association précise que de plus en plus d'organismes suivent maintenant l'exemple d'organisations telles que le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa afin de faire participer les jeunes à la gouvernance de leur organisation.

aux fins d'usage externe. Les organismes doivent comparer leurs politiques aux pratiques exemplaires et apporter les modifications qui s'imposent.

Santé mentale pour enfants Ontario a indiqué que les quatre organismes visés par la vérification ont remédié aux problèmes qui avaient été soulevés à ce sujet par le vérificateur. L'association a ajouté que les recommandations formulées par le vérificateur étaient utiles et qu'elle avait communiqué à tous ses membres les lignes directrices sur les pratiques exemplaires. Elle collabore avec ceux-ci pour faire en sorte que ces recommandations soient mises en œuvre.

Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

10. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics une liste des bénéficiaires de paiements de transfert qui ont mis en œuvre et qui n'ont pas mis en œuvre les politiques recommandées par le Ministère sur les points suivants :

- **l'achat de biens et services, y compris l'utilisation des cartes de crédit et des cartes d'achat;**
- **le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'accueil, la gestion des parcs de véhicules et les autres coûts liés au transport.**

Gouvernance et reddition de comptes des conseils d'administration des organismes

Le vérificateur a remarqué, comme c'est le cas habituellement dans le secteur à but non lucratif, que les organismes n'ont pas à rendre de comptes à des membres ou à des groupes d'intérêt les chapeautant au sujet de leur fonctionnement et de l'utilisation prudente des fonds. Le vérificateur a recommandé que les organismes évaluent continuellement les options qui s'offrent en vue de renforcer les structures de gouvernance et de reddition de comptes des conseils d'administration. Il a indiqué, par exemple, que les organismes pourraient élargir la composition des conseils d'administration afin d'inclure des défenseurs des droits des enfants et des personnes représentant les intérêts des bénéficiaires des services, comme le font les sociétés d'aide à l'enfance.

Le Ministère a déclaré que tous les organismes avaient un conseil d'administration. La directive du gouvernement sur l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert exige qu'un conseil d'administration soit en place quand le Ministère finance un organisme. Le Comité a fait remarquer que l'exception à la règle était peut-être les collectivités des Premières nations dont la structure ne se prête pas vraiment à la mise en place de conseils sans but lucratif. Le Ministère a indiqué qu'il veille à ce qu'il y ait une certaine capacité de surveillance dans ces collectivités, qu'elle soit assurée par le conseil de bande ou par d'autres organes de surveillance.

équitables avec les fournisseurs. Deux des quatre organismes qu'il a examinés n'avaient ni politiques ni procédures en ce sens. Il a recommandé que les organismes, en consultation avec le Ministère, établissent des exigences concernant le recours à un régime de concurrence pour les achats importants de biens et de services ainsi que des politiques précises, approuvées par le conseil d'administration, pour le paiement des dépenses discrétionnaires comme les repas et l'accueil.

Acquisition de services professionnels

Le vérificateur a discuté des cas où il n'y avait aucune preuve étayant la façon dont une personne ou une entreprise était choisie par les organismes pour la prestation de services par des professionnels tels que des psychiatres, des psychologues et des avocats. Dans certains organismes, il n'y avait aucune entente écrite pour la prestation de ce genre de services et il arrivait souvent que les factures n'étaient pas suffisamment détaillées. Le vérificateur a recommandé que les organismes documentent mieux les choix et les paiements effectués, créent des ententes écrites officielles pour les marchés importants et veillent à ce que les factures reçues contiennent suffisamment de détails.

Dépenses générales et utilisation des cartes de crédit des organismes

Il a en outre recommandé, pour garantir que tous les paiements effectués par les organismes sont raisonnables, que ceux-ci délèguent officiellement à des personnes désignées le pouvoir d'approuver les achats et d'autoriser les paiements, qu'ils obtiennent et conservent des reçus détaillés et qu'ils examinent et approuvent les relevés de cartes de crédit dans des délais plus courts.

Utilisation des véhicules des organismes et remboursement pour l'utilisation de voitures privées

Le vérificateur a relevé des problèmes concernant l'utilisation des véhicules des organismes et les pratiques de remboursement pour l'utilisation des voitures privées. Il a recommandé que les organismes veillent à ce que le nombre de véhicules qu'ils possèdent ou louent soit justifié par une évaluation de leurs besoins en matière de transport. Il a aussi recommandé que les organismes examinent et évaluent périodiquement le caractère raisonnable des renseignements sur l'utilisation des véhicules possédés ou loués et qu'ils veillent à ce que les demandes de remboursement pour l'utilisation de voitures privées à des fins professionnelles contiennent des renseignements détaillés.

Le Ministère a indiqué qu'il a maintenant transmis à tous ses organismes des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'achat, de passation de marchés et d'utilisation des cartes de crédit. Il s'attend à ce que les pratiques exemplaires soient adoptées. Elles comprennent les politiques internes de la FPO relatives au remboursement des frais de déplacement, de repas et d'accueil, à la gestion des parcs de véhicules et à l'utilisation d'autres moyens de transport routier. Pour l'achat de biens et services, notamment pour l'utilisation des cartes de crédit et des cartes d'achat, les politiques internes du Ministère ont été adaptées

- **les plans du Ministère pour faire en sorte que tous les organismes utilisent à l'avenir des outils uniformisés pour l'admission et pour mesurer les résultats;**
- **les moyens que pourrait prendre le Ministère pour assurer un contrôle systématique de la cohérence des résultats provenant des organismes qui n'utilisent pas actuellement la CAFAS.**

Gestion et contrôle des organismes

Vue d'ensemble

Le vérificateur a remarqué que les paiements de transfert totaux faits aux organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes ont augmenté de façon constante au cours des 10 dernières années. Cependant, la plupart des augmentations nettes découlaient du financement de nouvelles initiatives en matière d'offre de services directs et du transfert d'activités vers le programme ou hors de celui-ci. Durant la même période, et jusqu'à tout récemment, les hausses du financement ministériel annuel destiné aux programmes de base des organismes, y compris leurs activités administratives, ont été minimales, voire inexistantes. Comme il a été dit plus haut, les organismes ont fait part de leur incapacité à répondre à l'augmentation de la demande à cause des contraintes financières.

Santé mentale pour enfants Ontario a manifesté de l'étonnement devant le nombre d'organismes bénéficiaires de paiements de transfert dont le financement est prévu dans le budget. L'association ignorait l'existence de 300 d'entre eux et a indiqué que divers organismes qui ne recueillent pas de données uniformes au moyen de la BETEF et de la CAFAS reçoivent des sommes importantes du budget des SSMEJ. Santé mentale pour enfants Ontario se demande ce que font ces organismes, car elle ne connaît à peu près rien à leur sujet.

Le Ministère a affirmé qu'il connaissait les fins auxquelles était destiné le financement qu'il octroie à ces organismes et qu'il a conclu des ententes de responsabilisation en matière de paiements de transfert avec chacun d'eux. Il a ajouté que le mappage lui aidera à déterminer s'il finance bel et bien les services qu'il devrait financer.

Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

9. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fait rapport au Comité permanent des comptes publics des mesures qu'il prend pour regrouper et rationaliser le nombre de fournisseurs de services.**

Politiques et procédures d'achat

Le vérificateur a dit que la plupart des grands organismes du secteur public et du secteur privé doivent acquérir des biens et des services en régime de concurrence, en visant l'optimisation des ressources et en favorisant la conclusion d'accords

Les organismes assujettis au processus contractuel du Ministère sont tenus de lui communiquer des données quantitatives sur les services fournis. Le financement octroyé aux organismes repose sur ces données. Selon Santé mentale pour enfants Ontario, les organismes font rapport tous les trimestres de la quantité des services qu'ils fournissent; l'association a cependant cité l'observation du vérificateur selon laquelle toutes les personnes sont comptées de la même façon sans qu'il soit tenu compte de l'ampleur et du type de service fourni. Les données qui en résultent sont des données très élémentaires, de dire Santé mentale pour enfants Ontario, qui affirme par ailleurs que le secteur est loin de disposer de données uniformes sur les résultats obtenus dans l'ensemble du système.

Le Ministère a souligné la différence entre la quantité de services fournis et les résultats. Selon lui, il y a une certaine mesure des résultats au moyen de la CAFAS, mais il est difficile de les mesurer à cause de facteurs comme la diversité des symptômes présentés et des mesures d'intervention. Le Ministère octroie des fonds au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario pour qu'il fournisse une expertise quant aux interventions et aux pratiques cliniques efficaces par rapport à celles qui ne le sont pas. Selon le Ministère, ceci devrait donner des résultats. Il a indiqué qu'il n'est pas en désaccord avec l'affirmation de Santé mentale pour enfants Ontario selon laquelle « nous sommes loin d'avoir des données rigoureuses sur les résultats, mais nous sommes tous déterminés à prendre les moyens nécessaires pour y parvenir ».

Selon l'affirmation du Ministère, il ne doit pas seulement comparer les aspects comme les temps d'attente, mais également les aspects comme les niveaux de risque et de besoin du client, la qualité des programmes et des services offerts et les taux de succès des interventions. Le niveau d'amélioration associé aux différents programmes est recueilli au moyen de la CAFAS. Toutefois, d'ici à ce que cette comparaison soit effectuée, il sera impossible de définir des objectifs d'amélioration raisonnables.

Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

8. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur la prestation de services fondée sur les faits qui comprend de l'information sur les éléments suivants :**

   - **les résultats de l'examen ministériel des outils d'admission et d'évaluation utilisés dans d'autres administrations, et les principales améliorations possibles envisagées pour l'outil d'admission qu'est la brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BETEF) et l'outil CAFAS, c'est-à-dire l'échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents;**
   - **la comparaison des outils d'évaluation entreprise par le Ministère;**

liste d'attente auront un certain contact, peut-être minimal. Il s'agit d'une liste « sélective » et « qui continue de poser des problèmes », a dit celui-ci.

Santé mentale pour enfants Ontario a fait remarquer qu'il n'y avait pas de stratégie en matière de temps d'attente pour le système de santé mentale des enfants. Il n'y a pas de cibles. Selon l'association, la recherche universitaire indique que le temps d'attente moyen dans le système dépasse largement les cibles que les cliniciens fixeraient si on le leur demandait.

Si le Ministère ne propose pas de fixer des cibles de temps d'attente, c'est en partie, dit-il, parce qu'il doit effectuer de la recherche et rassembler des données factuelles pour s'assurer d'avoir en main de bonnes données sur les temps d'attente. Le mappage fournira de l'information sur les écarts régionaux en matière de temps d'attente. Le Ministère examinera en outre la possibilité de comparer les temps d'attente et passera en revue les pratiques exemplaires à ce sujet. Avant d'envisager de fixer des cibles, il veut déterminer les moyens à prendre pour mesurer, surveiller et réduire les temps d'attente.

Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

7. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur les temps d'attente relatifs aux services de santé mentale pour enfants et jeunes qui comprend les renseignements suivants :**

   - **les données procurées par le mappage sur les écarts régionaux en matière de temps d'attente;**
   - **les mesures prises par le Ministère pour faire enquête sur les préoccupations des organismes voulant qu'il soit nécessaire que les enfants et les jeunes soient en état de crise pour recevoir des services;**
   - **les mesures prises par le Ministère pour gérer le problème des collectivités où les temps d'attente sont sensiblement plus élevés pour obtenir des services;**
   - **les mesures prises par le Ministère pour garantir l'accès en temps opportun aux services appropriés.**

Gestion de cas

Le vérificateur a discuté de la marche à suivre au début et à la fin de la prestation d'un service en établissement et hors établissement et fait remarquer que le Ministère impose davantage d'exigences en matière de marche à suivre pour les services offerts en établissement. Le vérificateur a examiné des échantillons de cas pour les deux types de prestation et a constaté, dans certains cas, que les organismes qui offrent des services hors établissement ne respectaient pas leurs propres politiques internes. Il a recommandé que tous les organismes établissent

renseignements sont regroupés au niveau de l'organisme, de la région et de la province pour appuyer les décisions en matière de planification. Le Ministère examine les outils d'admission utilisés dans d'autres administrations pour déterminer s'il serait possible d'améliorer la BETEF. Les organismes qui utilisent l'échelle d'évaluation fonctionnelle pour enfants et adolescents (CAFAS) sont en mesure de comparer leurs données sur les résultats du traitement de leurs clients aux données locales ou provinciales. L'outil, qui est étayé par la recherche, est considéré comme un outil fondé sur des preuves. Le Ministère entreprend l'examen de la CAFAS dans le but d'améliorer la qualité, l'utilité et la pertinence des données tant pour les organismes que pour les ministères. Le résultat de l'examen comprendra l'élaboration d'options pour accroître l'utilisation et l'utilité d'outils fondés sur des preuves et de processus uniformisés dans l'ensemble de la province.

En outre, le Ministère collabore avec les autres ministères par l'intermédiaire du Institute for Clinical Evaluative Sciences (ICES) pour regrouper les données anonymisées provenant de plusieurs bases de données du domaine de la santé et des services sociaux. Le Ministère pourra ainsi effectuer une meilleure analyse des études et des tendances et définir les enjeux stratégiques. Il a indiqué que toutes les parties concernées se sont engagées à cerner les possibilités de réduire les temps d'attente. L'information obtenue au moyen du mappage jouera un rôle déterminant, car elle permettra au Ministère de se faire une meilleure idée des temps d'attente précis au niveau régional.

Santé mentale pour enfants Ontario sait parfaitement qu'il y a des temps d'attente d'une durée inacceptable et des listes d'attente d'une longueur inacceptable dans ce secteur. Selon l'association, les organismes sont confrontés à cette réalité depuis 12 à 15 ans, période pendant laquelle le financement n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la demande, ou le rythme de l'inflation et de la hausse des coûts.

Triage et liste d'attente

Selon les Kinark Child and Family Services, le triage pour l'établissement des listes d'attente est un processus de mise en correspondance comprenant un examen des données des BETEF, le type de problème et l'éventail de services offerts. Les personnes ayant des problèmes moins graves peuvent recevoir des services moins intensifs. Par exemple, l'organisme offrirait un programme pour les grands groupes – un programme parental dans un auditorium – à ceux ayant des problèmes moins graves, ou un programme individuel intensif à ceux ayant des problèmes plus graves. L'organisme consigne des renseignements détaillés sur les temps d'attente pour chaque client.

Le Hincks-Dellcrest Centre a expliqué que son processus de triage fait en sorte qu'une personne qui se présente au centre en ayant un besoin urgent peut être traitée plus rapidement que les autres. Selon le représentant de l'organisme, « il y a une lacune dans ce processus et c'est le fait qu'il semble qu'il faille être en état de crise pour qu'on s'occupe de vous ». Les autres personnes qui figurent sur la

4. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les mesures prises pour donner suite à la recommandation du vérificateur général voulant qu'il y ait :**

   - **un point d'accès unique ou un processus de placement axé sur la collaboration pour l'ensemble des services et du soutien offerts en établissement;**
   - **un moins grand nombre de points d'accès ou des efforts de collaboration accrus pour évaluer les besoins des personnes, établir l'ordre de priorité et aiguiller les personnes vers les services et le soutien externes les plus appropriés parmi ceux offerts.**

5. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse doit évaluer les programmes en milieu scolaire offerts dans d'autres administrations et qui visent à aider les enfants à maintenir une bonne santé mentale; il doit également évaluer les autres programmes du même genre ou les études connexes. Le Ministère doit faire rapport au Comité permanent des comptes publics des résultats de son évaluation en indiquant quels aspects, le cas échéant, de ces programmes ou études ont une pertinence et une utilité particulières pour l'Ontario.**

6. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les mesures qu'il a prises pour donner suite à la recommandation du vérificateur général voulant que le ministère mène une recherche sur les pratiques exemplaires pour veiller à ce que les intervenants dans les écoles possèdent les connaissances leur permettant de jouer un rôle proactif dans l'assistance aux enfants ayant besoin d'aide.**

Listes d'attente

Le vérificateur estimait qu'il était nécessaire d'avoir de l'information plus complète et uniforme sur les listes d'attente. Il a déclaré que les temps d'attente moyens n'étaient pas utiles de la façon dont ils sont calculés, car les données soumises sont souvent inexactes ou incomplètes. Le vérificateur a recommandé que les organismes conservent l'information sur les listes d'attente selon les personnes, à compter de l'aiguillage vers un organisme jusqu'au moment de la prestation du service; il a recommandé en outre que le ministère fasse en sorte de recevoir des renseignements exacts sur les listes d'attente afin de pouvoir surveiller et évaluer plus efficacement les besoins non comblés à l'échelle de la province.

Comme l'ont fait remarquer le vérificateur et le Ministère, la brève entrevue téléphonique de l'enfant et de sa famille (BETEF) est un outil d'admission utilisé par les organismes agréés pour recueillir des données sur les temps d'attente et sur les clients qui s'adressent à eux parce qu'ils ont des problèmes. Ces

point d'accès aux SSMEJ offerts en établissement et hors établissement (ou externes).

Le vérificateur a relevé, entre autres, des cas où des personnes étaient aiguillées vers un fournisseur de services particulier sans qu'elles aient nécessairement une pleine connaissance de tous les services offerts dans un secteur. Par conséquent, elles ne s'adressaient peut-être pas au fournisseur de services le mieux placé pour répondre à leurs besoins. Le vérificateur a recommandé que les organismes collaborent avec tous les fournisseurs de services dans leur secteur, qu'il y ait un point d'accès unique ou des efforts de collaboration accrus pour évaluer les besoins et établir l'ordre de priorité pour les services offerts en établissement, et qu'il y ait un moins grand nombre de points d'accès et davantage de collaboration pour l'évaluation des besoins et l'établissement de l'ordre de priorité pour les services externes.

Le Ministère a attiré l'attention sur une initiative, le projet de leadership en matière de soutien aux élèves, qui est un effort de collaboration entre les écoles, les conseils scolaires et les fournisseurs de services de santé mentale pour enfants et jeunes. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et le ministère de l'Éducation soutiennent de concert des groupes désignés de conseils scolaires et d'organismes de SSMEJ pour qu'ils collaborent de façon à améliorer les partenariats et les liens qui permettront de mieux répondre aux besoins des élèves et de leurs familles.

Le Comité a demandé à qui un député devait s'adresser pour réussir à obtenir un service de santé mentale pour enfants et jeunes qui est offert ailleurs, mais non dans sa circonscription. Le Ministère a répondu que le député devrait communiquer avec le bureau régional du Ministère. Le Ministère déterminerait ensuite l'existence de facteurs tels que le besoin de ce service dans cette collectivité et la possibilité que les fournisseurs de services offrent déjà ce service dans la collectivité en question, mais peut-être sous une appellation différente.

Santé mentale pour enfants Ontario a remarqué que le seuil à partir duquel on peut obtenir un service est à la hausse. Il s'ensuit que les organismes sont aux prises chaque année avec un plus grand nombre de cas aigus que l'année précédente, puisqu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour intervenir plus tôt. L'intervention précoce contribuerait à éviter les situations de crise.

D'après Santé mentale pour enfants Ontario, il y a des enfants qui « échappent à la vigilance ». L'organisme a indiqué que la Colombie-Britannique s'est dotée d'un programme de dépistage systématique pour les élèves de la 4e à la 7e année afin de tenter d'identifier les enfants qui ont besoin d'aide.

Recommandations du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

également ce qu'il finance en réalité. Le Ministère a répété que le financement est en partie fondé sur une base historique, ce qui ne veut aucunement dire qu'il ne sert pas à la prestation de services utiles.

Premières nations

Le Comité a demandé au Ministère de quelle façon il distinguait un organisme politique d'un organisme fournisseur de services quand il octroie des fonds aux fournisseurs de SSMEJ des Premières nations, en faisant référence à l'organisme Nishnawbe Aski Nation (NAN). Le Ministère a répondu qu'il est difficile quand on traite avec les collectivités des Premières nations de distinguer une entité politique d'une entité qui est un fournisseur de services. Toutefois, il a indiqué, pour ce qui est de NAN, qu'il finance un projet de recherche précis sur la résilience des jeunes et non pas l'organe politique de NAN.

Recommandation du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

3. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse présente un rapport au Comité permanent des comptes publics sur les points suivants :**

   - **le moment où le Ministère sera en mesure d'adopter un modèle de financement fondé sur la prestation de services précis dans chaque collectivité et qui garantit ainsi l'équité, au lieu d'attribuer les fonds selon un modèle de financement historique;**
   - **la décision d'inclure ou non dans le nouveau modèle de financement des mesures de responsabilisation pour favoriser l'optimisation des ressources.**

Contrats de service

D'après le Ministère, les fournisseurs de SSMEJ n'ont pas tous la même définition de ce qu'est un service de santé mentale. Le Ministère responsabilise les fournisseurs de services au moyen de la conclusion de marchés de services. Aucun organisme à l'extérieur du gouvernement ne peut recevoir des fonds du Ministère sans conclure un marché de services.

Prestation des services

Accès aux services

D'après le vérificateur, l'aiguillage vers les SSMEJ se fait le plus souvent par les écoles, le système de bien-être de l'enfance, les familles et les médecins. En 1997, le ministère des Services sociaux et communautaires a rendu public un document intitulé « *Pour des services au service des gens* ». Il s'agit d'un cadre de prestation des services aux enfants et aux personnes qui ont des déficiences développementales; le cadre définit les paramètres pour des aspects comme le

1. **Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse fait rapport au Comité permanent des comptes publics de la date à laquelle il compte terminer le mappage. Le Ministère doit également transmettre au Comité l'information dont il dispose sur le caractère adéquat et l'équité de la prestation des services dans chaque collectivité.**

2. **Compte tenu de l'observation du vérificateur général voulant que l'Ontario offre actuellement un ensemble disparate de services de santé mentale pour enfants et jeunes, situation qu'il a reliée en partie au fait que ces services ne bénéficient pas d'un mandat prescrit dans la loi, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse transmet au Comité permanent des comptes publics un rapport d'étape sur la mise en œuvre de son cadre stratégique intitulé « Une responsabilité partagée » et précise en quoi la mise en œuvre de ce cadre contribue à remédier au problème de l'offre disparate des services. Le Ministère doit expliquer en quoi les données du mappage facilitent la mise en œuvre. Le Ministère doit également préciser les points suivants :**

   - **l'incidence des contraintes financières sur la mise en œuvre du cadre;**
   - **les moyens que compte prendre le Ministère pour garantir un niveau équitable de soins dans l'ensemble de la province;**
   - **les moyens que compte prendre le Ministère pour garantir que les fonds octroyés pour les services de santé mentale sont bel et bien consacrés à la prestation de ces services;**
   - **la façon dont le Ministère mesurera les résultats et en rendra compte publiquement.**

Financement historique et financement axé sur les besoins

En rapport avec une question posée par le Comité au sujet du financement octroyé à la Première nation de Kasabonika Lake, le Ministère a déclaré que le financement des SSMEJ était fondé en partie sur une base historique. Il a ajouté qu'il continuerait d'octroyer les fonds parce qu'il estime que le besoin est toujours bien réel. Les bénéficiaires de fonds sont tenus d'atteindre des cibles en matière de services. Si les fonds ne servent pas aux fins prévues dans le contrat, il faut les retourner au Ministère.

Le Ministère a ajouté que le secteur des SSMEJ est un jeune secteur. Il s'est développé graduellement collectivité par collectivité. Le financement a été alloué sur une base régionale pour favoriser une prestation souple des services au niveau régional. Quand il a commencé à élaborer son cadre stratégique, le Ministère a évalué les points forts d'une approche axée sur la collectivité. Le mappage, comme nous l'avons vu plus haut, procure au Ministère de l'information sur les services qu'il finance actuellement par rapport à son cadre stratégique. Le Ministère a déclaré que ces données lui permettront au fil du temps d'avoir une approche plus disciplinée quant aux types de services fournis, et de savoir

d'intervention précoce. Le Ministère a indiqué que les organismes interviennent en général auprès d'enfants ayant des niveaux de besoins très variés. Il a également affirmé qu'il connaît mieux maintenant le genre et le niveau de besoins en rapport avec les services offerts dans une collectivité. Il entreprend une étude pour déterminer quelle serait la meilleure répartition des services.

Le Ministère a dit que l'analyse des données du mappage permettra de démontrer que les investissements sont utilisés de façon efficace, de mettre en correspondance la prestation des services et les résultats et de constituer une base de données factuelles à l'appui des investissements stratégiques. Il a toujours disposé de renseignements sur le financement et sur le nombre d'enfants desservis, mais il n'avait pas une information aussi détaillée sur les programmes et les services que celle procurée par le mappage. Le Ministère s'engagera en outre avec les fournisseurs de SSMEJ régionaux et locaux à cerner en commun les révélations des données du mappage au sujet de l'évolution du secteur des SSMEJ depuis les 30 dernières années.

En plus des renseignements transmis par les organismes, le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ont fourni des renseignements sur les SSMEJ dont ils assurent la prestation. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse finance 17 programmes ambulatoires offerts en milieu hospitalier; il se peut également qu'un petit pourcentage de programmes reçoive des fonds par l'intermédiaire des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS). Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée est responsable de la prestation des services de traitement de la toxicomanie aux enfants et aux jeunes et a également un certain nombre de lits en établissement pour les enfants et les jeunes dans le domaine de la santé mentale.

Le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa a dit que le mappage sera un bon outil de planification pour le système; des membres de son personnel ont d'ailleurs pris part au processus. Ce fut une occasion de réfléchir à des facteurs tels que les points forts des programmes offerts par le Bureau. L'organisme lance toutefois une mise en garde : « l'examen minutieux des ressources est certes utile, mais il y a des limites à ce qu'on peut faire avec les ressources dont on dispose ».

Le Ministère a déclaré qu'il mettait également en œuvre une stratégie d'information pour les données des SSMEJ qui guidera la collecte, l'analyse et l'utilisation des différents renseignements. Son objectif est de favoriser la prise de décisions efficaces et cohérentes en matière de politique, de programme et de ressources pour toutes les parties prenantes du secteur. La stratégie comprend, par exemple, la collaboration avec la Commission de la santé mentale du Canada pour mener une étude descriptive à jour sur les problèmes de santé mentale éprouvés par les enfants et les jeunes en Ontario.

Recommandations du Comité

Le Comité permanent des comptes publics recommande ce qui suit :

Processus de mappage

Le Ministère procède à un mappage afin de déterminer la gamme de SSMEJ requis dans les collectivités et d'avoir l'assurance que les ressources allouées servent à réaliser le mandat de son cadre stratégique. Le mappage lui procurera ainsi qu'aux organismes de l'information sur les types de programmes et services actuellement offerts, y compris sur qui reçoit les services, quels services et à quel endroit.

Le Ministère utilisera les données du mappage pour examiner des questions comme les écarts et les chevauchements sur le plan des services et pour élaborer un plan pour aller de l'avant. À l'aide de l'information tirée du processus de mappage, le Ministère élaborera un profil de la province ainsi qu'un profil par région et par collectivité. Il se réunira ensuite avec les organismes et les autres représentants communautaires pour déterminer si le profil d'une collectivité donnée – par rapport à l'objectif du cadre stratégique – est adéquat. Dans la négative, le Ministère déterminera les mesures pouvant être prises à court ou à long terme, compte tenu des contraintes pouvant exister en matière de ressources. Le Ministère croit que ce processus favorisera l'adoption d'une approche plus disciplinée pour la prestation des services et leur financement.

Entrepris au cours de l'été 2008, le processus comprend un mappage ponctuel des services et des mécanismes de soutien (d'après le cadre stratégique) en rapport avec 12 fonctions de santé mentale pour plus de 370 organismes répartis dans la province. Ces organismes ont décrit plus de 1 500 programmes et services. Le Ministère dispose maintenant des renseignements suivants pour chaque programme et service :

- le type d'enfant ou de jeune recevant les services;
- le niveau de besoin;
- le délai qui s'écoule avant que les enfants et les jeunes (ou les familles) obtiennent un service en particulier;
- les coûts associés au programme;
- une description détaillée des programmes.

Sur les 12 grandes catégories de programmes, lesquelles comprennent l'intervention en cas d'urgence et de crise et le soutien à la famille, les deux programmes offerts le plus couramment ont trait aux services d'évaluation ainsi qu'aux services d'intervention et de traitement. Dans l'ensemble des programmes offerts dans la province, les données indiquent que 20 % des programmes et services s'adressent aux enfants ayant le plus faible niveau de risque et de 18 % à 19 %, à ceux ayant le niveau de risque le plus élevé (il y a quatre niveaux de risque). Grâce à l'information obtenue des organismes au moyen du mappage, le Ministère a dit qu'il était maintenant en mesure de déterminer le pourcentage d'enfants desservis par le programme d'un organisme qui présentaient, par exemple, un niveau de besoin élevé, un niveau de besoin moyen ou un besoin

QUESTIONS SOULEVÉES DANS LE CADRE DE LA VÉRIFICATION ET DEVANT LE COMITÉ

D'importantes questions ont été soulevées dans le cadre de la vérification et devant le Comité. Le Comité accorde une importance particulière aux questions examinées ci-dessous.

Évolution du système des services

SSMEJ non obligatoires

Le vérificateur a fait remarquer que les services de santé mentale pour enfants n'avaient pas évolué de façon coordonnée et uniforme à cause, en partie, de l'absence d'un mandat prescrit par la loi. Le système qui en est résulté, a-t-il dit, est un ensemble disparate de services. L'offre de services est largement déterminée par le montant et la répartition historiques du financement ministériel plutôt que par les besoins; par conséquent, il n'y a pas d'ensemble de services de base prescrits. D'après l'association Santé mentale pour enfants Ontario, le système est loin de répondre à la demande de services et la situation empire chaque année. Le Hincks-Dellcrest Centre a dit que son service de traitements ambulatoires rétrécit chaque année à cause des réductions d'effectif liées aux problèmes de financement. Le Ministère a affirmé que toute décision visant à rendre obligatoires les SSMEJ relevait du gouvernement.

Cadre stratégique

La création par le Ministère, en 2006, du cadre stratégique intitulé « Une responsabilité partagée » tenait compte du besoin que tous les partenaires aient une approche provinciale uniforme pour définir et mesurer les services de santé mentale pour enfants et jeunes dans la province. Le cadre décrit de façon détaillée la façon dont la prestation des services devrait être assurée. Il énonce quatre objectifs principaux :

- un secteur de services de santé mentale pour enfants et jeunes qui est collaboratif;
- l'accès en temps opportun à un continuum souple de programmes;
- la prestation de services efficaces et de qualité pour répondre à tous les niveaux de besoin;
- un secteur qui rend compte de ses activités et est bien administré.

Le Ministère a déclaré que le cadre procurait déjà des avantages manifestes, notamment, la capacité de définir ce qu'est un service de santé mentale relevant des SSMEJ ainsi que la capacité d'évaluer les conditions au niveau de la collectivité. Le Ministère a élaboré le cadre en consultation avec les organismes, dont l'association Santé mentale pour enfants Ontario qui a exercé un rôle de leadership. Le Ministère prévoit la poursuite de ce genre de collaboration entre lui et un grand nombre des organismes bénéficiaires de ses paiements de transfert, qui partagent la responsabilité d'aller de l'avant avec le cadre.

Le vérificateur a fait remarquer que le Ministère avait dépensé environ 502 millions de dollars en 2007-2008 dans le cadre du programme des SSMEJ. Sur les 440 bénéficiaires de paiements de transfert du Ministère, les 40 plus importants ont reçu environ la moitié du montant total de 434 millions de dollars versé à ce titre. Le Ministère exploite en outre directement deux établissements de santé mentale pour enfants et jeunes.

Le vérificateur a mis en lumière des données de recherche selon lesquelles le pourcentage d'enfants et de jeunes au Canada souffrant d'un trouble mental nécessitant une intervention se situe entre 15 % et 21 %. Il semble qu'il y ait une augmentation de la fréquence et de la gravité des troubles. Le suicide, par exemple, occupe le second rang parmi les causes de mortalité chez les 10 à 19 ans en Ontario, et on observe une hausse du taux de suicide.

OBJECTIF DE LA VÉRIFICATION

La vérification avait pour objectif d'évaluer si les organismes de SSMEJ disposaient des politiques et des procédures adéquates pour s'assurer :

- que les enfants nécessitant des services de santé mentale reçoivent les soins appropriés en temps opportun, conformément aux exigences législatives et autres du programme;
- que les fonds fournis par le Ministère sont dépensés avec prudence dans le respect des principes d'économie et d'efficience.

La vérification visait les quatre organismes de SSMEJ suivants :

- le Hincks-Dellcrest Treatment Centre à Toronto;
- les Associated Youth Services de Peel;
- les Kinark Child and Family Services (qui desservent les régions de York et de Durham ainsi que les comtés de Simcoe, de Peterborough et de Northumberland, et qui exploitent également un établissement de traitements en milieu fermé à Oakville acceptant des jeunes de toutes les régions de l'Ontario);
- le Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa.

Les quatre organismes recevaient quelque 42 millions de dollars en financement du Ministère, soit environ 10 % des fonds totaux octroyés dans le cadre du programme des SSMEJ aux organismes de SSMEJ bénéficiaires de paiements de transfert.

INTRODUCTION

Le Comité permanent des comptes publics a tenu des audiences publiques en avril 2009 sur le rapport du vérificateur général portant sur les organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes (section 3.04 du *Rapport annuel 2008* du vérificateur). Des cadres supérieurs du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (le Ministère) et des quatre organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes visés par la vérification ont comparu devant le Comité*. Le Comité souscrit aux constatations et recommandations du vérificateur, lesquelles sont résumées dans le présent rapport du Comité, accompagnées des propres constatations, opinions et recommandations de celui-ci. Le Comité demande au Ministère de faire parvenir une réponse écrite au greffier du Comité à l'égard de chacune des recommandations du Comité dans les 120 jours civils suivant le dépôt du présent rapport auprès du président de l'Assemblée législative, sauf indication contraire dans une recommandation.

Remerciements

Le Comité tient à remercier les représentants du Ministère, des quatre organismes fournisseurs de services et de l'association Santé mentale pour enfants Ontario de leur participation aux audiences. Il remercie également le Bureau du vérificateur général, le greffier du Comité et le personnel du Service de recherches de l'Assemblée législative pour l'assistance qu'ils lui ont prêtée durant les audiences et les délibérations sur la rédaction du rapport.

VUE D'ENSEMBLE

Dans son *Rapport annuel 2008*, le vérificateur général cite une estimation selon laquelle seulement un enfant ou jeune sur six ayant un trouble mental reçoit un type quelconque de service de santé mentale. En 2006, le Ministère avait rendu public un nouveau cadre stratégique pour les services de santé mentale pour enfants et jeunes (SSMEJ) intitulé « Une responsabilité partagée », dans le but d'apporter des changements au système au cours d'une période de dix ans. D'après le vérificateur, on ne sait pas encore avec certitude s'il incombera au Ministère ou aux organismes bénéficiaires de paiements de transfert de prendre l'initiative d'apporter les changements en temps opportun et d'en rendre compte.

Le vérificateur a énuméré plusieurs domaines des SSMEJ nécessitant une amélioration, notamment le besoin d'une meilleure information sur les listes d'attente, des normes de gestion de cas, des mesures quantitatives des services fournis ainsi que des mesures qualitatives des résultats obtenus. Tout en soulignant les contraintes financières des organismes, il a indiqué que ceux-ci, malgré ces contraintes, doivent se montrer plus vigilants pour s'assurer de pouvoir faire la preuve qu'ils veillent à l'optimisation des ressources.

---

* On trouvera la transcription des audiences tenues par le Comité le 29 avril 2009 dans le *Journal des débats* des comités.

TABLE DES MATIÈRES

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

LISTE DES CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DU COMITÉ

LAURA ALBANESE a été remplacée par DAVID RAMSAY le 15 septembre 2009.

ERNIE HARDEMAN a été remplacé par TED ARNOTT le 15 septembre 2009.

TED ARNOTT a été remplacé par PETER SHURMAN le 24 Février 2010.

PHIL MCNEELY a été remplacé par AILEEN CARROL le 9 Mars 2010.

COMPOSITION DU

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

2ème session, 39e législature

NORMAN W. STERLING
Président

PETER SHURMAN
Vice-président

AILEEN CARROLL

FRANCE GÉLINAS

JERRY J. OUELLETTE

DAVID RAMSAY

LIZ SANDALS

MARIA VAN BOMMEL

DAVID ZIMMER

Katch Koch
Greffier du comité

Susan Viets
Recherchiste

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

L'honorable Steve Peters
Président de l'Assemblée législative

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics a l'honneur de présenter son rapport et de le confier à l'Assemblée.

Le président du comité,

Norman W. Sterling

Queen's Park
Mars 2010

STANDING COMMITTEE ON PUBLIC ACCOUNTS
COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS
Toronto, Ontario M7A 1A2

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des comptes publics
Organismes de services de santé mentale pour enfants et jeunes (Rapport annuel 2008 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.04)

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. de t. additionnelle: Child and youth mental health agencies (Section 3.04, 2008 Annual report of the Auditor General of Ontario)
Également disponible sur l'Internet.
ISBN 978-1-4435-1732-4

1. Enfants—Santé mentale, Services de—Ontario—Évaluation. 2. Jeunesse—Santé mentale, Services de—Ontario—Évaluation. 3. Ontario. Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse. I. Titre. II. Titre: Child and youth mental health agencies (Section 3.04, 2008 Annual report of the Auditor General of Ontario)

RJ502.C2 O56 2009 362.2083'09713 C2009-964069-4F

Legislative Assembly of Ontario

Assemblée législative de l'Ontario

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

ORGANISMES DE SERVICES DE SANTÉ MENTALE POUR ENFANTS ET JEUNES

(Rapport annuel 2008 du vérificateur général de l'Ontario, section 3.04)

2ème session, 39e législature
59 Elizabeth II